



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

07/10/2019

DATE D'AFFICHAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET

**Bons cadeaux aux
Jeunes diplômés 2019**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-
Préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 7 octobre 2019 à 20h30, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**PROJET DE DELIBERATION
BONS CADEAUX AUX JEUNES DIPLOMES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite cette année encore, récompenser les jeunes diplômés de La Ferté Alais pour le Baccalauréat, le Baccalauréat Professionnel ainsi que le brevet des collèges.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau auprès d'une enseigne de grande distribution à hauteur de :

- Baccalauréat et Baccalauréat Professionnel : 20 €.
- Brevet des collèges : 15 € sous condition de mention « Bien, Assez bien ou Très bien »

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des Finances et de la commission Scolaire du 18 septembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** l'achat de bons cadeaux pour les jeunes diplômés au Baccalauréat et Baccalauréat Professionnel de la ville,
- **AUTORISE** l'achat de bons cadeaux pour les jeunes collégiens ayant obtenus une mention « Assez bien, Bien ou Très bien. »
- **DIT** que le montant est arrêté à la somme de 20 € pour le Baccalauréat et Baccalauréat Professionnel et 15 € pour le Brevet des collèges.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

L
e